

Assemblée qui se tenait chez M. Rouillé ; là, ce Commissaire du Roi me déclara au nom de la Compagnie que ce n'était pas assez d'avoir donné des projets aussi importants pour l'augmentation de notre commerce national : que je devais encore à la *Patrie* l'exécution de ces mêmes projets. A ce nom de *Patrie*, qui ne signifie plus rien aujourd'hui, que pour un très petit nombre de vrais citoyens, je sentis s'évanouir tout le plan que je m'étais formé pour le reste de mes jours d'une vie sédentaire et tranquille, étayée d'une aisance honnête et libre de toute ambition. Je répondis, en hésitant, que je passerais encore les mers si l'on jugeait mes services nécessaires. Je fus pris au mot : MM. DE MONTARAN, COLABEAU et DAVID restèrent chargés de concerter avec moi les opérations que je devais suivre aux Indes, et de régler les conditions qui me seraient accordées.

Il fut décidé que je partirais avec un certain nombre d'employés sur un des vaisseaux qu'on armait alors à L'Orient pour la Chine : que j'irais en droiture à l'Isle de France où le Gouverneur du Lieu me fournirait un autre Bâtiment pour me porter à la Cochinchine avec les Employés destinés au Comptoir que je devais y établir.

La Compagnie se proposait de faire de ce Comptoir un point d'appuy dans les Mers de Chine tant pour tirer du Pays les objets de commerce qu'il peut fournir, que pour s'y procurer ceux de la Chine même, dans le cas que les difficultés, ou les vexations des Chinois nous obligeassent par quelque événement extraordinaire à ne plus aller chez eux.

Les vues de la Compagnie étaient alors les mêmes que celles qui avaient fait tenter, en 1720, un